



**BORDEREAU DE VERSEMENT
TAXE D'APPRENTISSAGE CAMPAGNE 2022
INTENTION DE VERSEMENT DE LA FRACTION DE 13 %
Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019**

Vous avez choisi de soutenir le lycée Antoine de Saint-Exupéry et nous vous en remercions.

VOTRE ENTREPRISE

RAISON SOCIALE :

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

N° SIREN

PERSONNE A CONTACTER :

CACHET DE L'ENTREPRISE

FONCTION

TEL.

MAIL :

CALCUL DE VOTRE VERSEMENT

MASSE SALARIALE BRUTE x 0,68 = €

CALCUL SOLDE DE 13 % DE LA TAXE : x 13 % = €

MONTANT DU SOLDE DE 13 % = €

A destination du lycée A. de Saint-Exupéry N° UAI : 0690031j

MODALITES DE VERSEMENT

CHEQUE

A transmettre au LYCEE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY – SERVICE INTENDANCE
82 rue Jacques-Louis Hénon – 69004 LYON

Avec la mention : « TAXE D'APPRENTISSAGE »

VIREMENT

RIB : 10071 69000 00001004736 18 TPLYON

IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0473 618

BIC : TRPUFRP1

Indiquer le nom de l'établissement, le n° UAI ainsi que le montant avec la mention « Taxe d'apprentissage »

A QUEL TITRE SOUTENEZ-VOUS NOTRE ETABLISSEMENT :

PARENTS

ENTREPRISES

RECU LIBERATOIRE

Pour pouvoir vous transmettre votre reçu libérateur justifiant de votre versement

Merci de nous faire parvenir une copie de ce bordereau à :

Mme DORE Isabelle – contact taxe d'apprentissage
isabelle.dore@ac-lyon.fr

ou M. Pierre CASSAGNES – suivi comptable
pierre.cassagnes@ac-lyon.fr